



Crédit d'impôt salaire social minimum (CISSM)

Exemples de calcul

EXEMPLE 1:

Salarié ayant travaillé le mois de janvier 2025 à temps plein et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 2 637,79 euros (SSM NQ¹).

Salaire brut: 2 637,79 euros

Le brut se situe entre 1 800 euros et 3 000 euros, et le salarié a travaillé le mois entier à temps plein et a donc droit à un CISSM de 81,00 euros.

EXEMPLE 2:

Salarié ayant travaillé le mois de janvier 2025 à temps plein et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 3 165,35 euros (SSM Q²).

Salaire brut: 3 165,35 euros

Le brut se situe entre 3 000 euros et 3 600 euros, et le salarié a travaillé le mois entier à temps plein et a donc droit à un CISSM de 58,68 euros qui est déterminé de la façon suivante:

$$81 / 600 \times (3 600 - 3 165,35) = 58,68 \text{ euros}$$

EXEMPLE 3:

Salarié ayant travaillé le mois de janvier 2025 à mi-temps et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 1 318,90 euros (SSM NQ).

Salaire brut: 1 318,90 euros

Salaire brut mensuel fictif: $1 318,90 \times 184^3/92 = 2 637,80$ euros

Le brut fictif se situe entre 1 800 euros et 3 000 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 81,00 euros, et est à octroyer à concurrence de $81,00 \times 92/184 = 40,50$ euros.

¹ salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés

² salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

³ 184 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en janvier 2025 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 5 du présent document



EXEMPLE 4:

Salarié ayant commencé à travailler le 14 janvier 2025 à temps plein et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 1 800,00 euros.

Salaire brut: 1 800,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $1\,800,00 \times 184/112^4 = 2\,957,14$ euros

Le brut fictif se situe entre 1 800 euros et 3 000 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 81,00 euros, et est à octroyer à concurrence de $81,00 \times 112/184 = 49,31$ euros.

EXEMPLE 5:

Salarié ayant travaillé le mois de janvier 2025 à concurrence de 75% et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 2 400,00 euros.

Salaire brut: 2 400,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $2\,400,00 \times 184/138 = 3\,200,00$ euros

Le brut fictif se situe entre 3 000 euros et 3 600 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 54,00 euros qui est déterminé de la façon suivante:

$$81 / 600 \times (3\,600 - 3\,200,00) = 54,00 \text{ euros}$$

et est à octroyer à concurrence de $54,00 \times 138/184 = 40,50$ euros.

EXEMPLE 6:

Salarié ayant commencé à travailler le 18 mars 2025 à concurrence de 75% et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 950,00 euros.

Salaire brut: 950,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $950,00 \times 168^5/60 = 2\,660,00$ euros

Le brut fictif se situe entre 1 800 euros et 3 000 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 81,00 euros, et est à octroyer à concurrence de $81,00 \times 60/168 = 28,93$ euros.

EXEMPLE 7:

Salarié ayant travaillé le mois de mai 2025 à concurrence de 25% et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 1 355,00 euros.

Salaire brut: 1 355,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $1\,355,00 \times 176^6/44 = 5\,420,00$ euros

Le brut fictif dépasse 3 600 euros et, partant, aucun CISSM n'est dû.

⁴ journées théoriques de travail du 14 janvier 2025 au 31 janvier 2025: 14 jours à 8 heures = 112 heures

⁵ 168 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en mars 2025 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 5 du présent document

⁶ 176 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en mai 2025 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 5 du présent document



EXEMPLE 8:

Salarié ayant commencé à travailler le 8 juillet 2025 à temps plein et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 2 550,00 euros. Il a en plus presté 8 heures supplémentaires pour un montant de 225,00 euros (salaire de base et supplément).

Salaire brut: 2 550,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $2\,550,00 \times (184^7 + 8) / (144 + 8) = 3\,221,05$ euros

Le brut fictif se situe entre 3 000 euros et 3 600 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 51,16 euros qui est déterminé de la façon suivante:

$$81 / 600 \times (3\,600 - 3\,221,05) = 51,16 \text{ euros}$$

et est à octroyer à concurrence de $51,16 \times (144 + 8) / (184 + 8) = 40,51$ euros.

EXEMPLE 9:

Salarié ayant travaillé au cours du mois de juin 2025 pendant 22 heures isolées pour un salaire brut de 380,00 euros.

Salaire brut: 380,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $380,00 \times 168^8 / 22 = 2\,901,82$ euros

Le brut fictif se situe entre 1 800 euros et 3 000 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 81,00 euros, et est à octroyer à concurrence de $81,00 \times 22 / 168 = 10,61$ euros.

EXEMPLE 10:

Salarié ayant travaillé au cours du mois de mars 2025 à temps plein et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 2 700,00 euros. Il a en plus presté 22 heures supplémentaires pour un montant de 480,69 euros (salaire de base et supplément).

Salaire brut: 3 180,69 euros

Le brut fictif se situe entre 3 000 euros et 3 600 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 56,61 euros qui est déterminé de la façon suivante:

$$81 / 600 \times (3\,600 - 3\,180,69) = 56,61 \text{ euros}$$

⁷ 184 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en juillet 2025 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 5 du présent document

⁸ 168 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en juin 2025 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 5 du présent document



EXEMPLE 11:

Salarié ayant travaillé au cours du mois de mars 2025 à mi-temps et ayant touché pour cette activité un salaire brut de 1 800,00 euros. Le salaire brut de 1 800,00 se décompose en un salaire de base de 1 500,00 euros et un avantage en nature pour voiture de service de 300,00 euros.

Salaire brut: 1 800,00 euros

Salaire brut mensuel fictif: $(1\,800,00 - 300,00) \times 168^9/84 + 300,00^{10} = 3\,300,00$ euros

Le brut fictif se situe entre 3 000 euros et 3 600 euros de sorte que le CISSM théorique s'élève à 40,50 euros qui est déterminé de la façon suivante:

$$81 / 600 \times (3\,600 - 3\,300,00) = 40,50 \text{ euros}$$

et est à octroyer à concurrence de $40,50 \times 84/168 = 20,25$ euros.

EXEMPLE 12:

Salarié travaillant à temps plein et touchant un salaire de base mensuel de 2 800,00 euros.

Salaire brut: 2 800,00 euros

Le brut se situe entre 1 800 euros et 3 000 euros, et le salarié a droit à un CISSM de 81,00 euros.

En juin 2025 il touche un pécule de vacances de 1 500,00 euros (i.e. revenu non périodique).

Ce pécule est négligé pour calculer le CISSM en vertu de l'alinéa 2 de l'article 139^{quater} L.I.R.¹¹.

Si le salarié touche un bonus en décembre de 2 000,00 euros, le total des revenus non périodiques dépasse 3 000,00 euros pour l'année d'imposition concernée, et le revenu non périodique du mois de décembre n'est plus à négliger. Partant, le salarié n'aura pas droit au CISSM pour le mois de décembre puisque son salaire dépasse 3 600,00 euros ($2\,800,00 + 1\,500 + 2\,000,00 > 3\,600,00$), et le CISSM du mois de décembre sera réduit à 0,00 euro.

Cependant le CISSM octroyé en juin ne sera pas régularisé et restera acquis au salarié.

Si le bonus alloué en décembre ne s'était élevé qu'à 1 500,00 euros, le CISSM n'aurait pas été affecté par les deux revenus non périodiques puisque leur somme annuelle n'aurait pas dépassé 3 000,00 euros. Le salarié aurait dès lors eu droit à un CISSM de 81,00 euros pour les mois de juin et décembre.

⁹ 168 sont les heures que le salarié aurait dû théoriquement travailler en mars 2025 en cas de tâche à temps plein et elles sont issues du calendrier du CCSS tel qu'il est reproduit à la page 5 du présent document

¹⁰ Le salaire brut mensuel fictif est constitué par le salaire que le salarié « *aurait réalisé s'il avait été, aux mêmes conditions de rémunération, occupé le mois entier et à temps plein* ». Le nombre d'heures aurait été 168, l'avantage en nature imposé dans son chef reste cependant fixé à 300,00 euros.

¹¹ « *Les revenus non périodiques ne sont cependant pas à inclure tant que leur somme, pour l'année d'imposition concernée, ne dépasse pas le montant de 3 000 euros, à moins qu'ils ne constituent la contrepartie d'une réduction de la rémunération ordinaire.* »



Calendrier 2025

mois	heures	jours de travail
janvier 2025	184	23
février 2025	160	20
mars 2025	168	21
avril 2025	176	22
mai 2025	176	22
juin 2025	168	21
juillet 2025	184	23
août 2025	168	21
septembre 2025	176	22
octobre 2025	184	23
novembre 2025	160	20
décembre 2025	184	23

<https://ccss.public.lu/fr/employeurs/secteur-prive/remuneration.html>



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Janvier
		1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	
20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	31			

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Mars
					1	2	
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	
31							

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Mai
			1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Juin
						1	
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30							

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Juillet
	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30	31				